PRÉVISIONS FINANCIÈRES – RAPPORT DU COMITE DES FINANCES ET DU RISQUE

Pour décision

Note : Les documents du Comité sont par nature destinés aux délibérations et, conformément à la politique du GPE relative à la transparence, ne sont pas des documents publics jusqu'à leur examen par le Conseil réuni en session.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Les prévisions financières ont pour objet d'apporter au Conseil d'administration des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Ces informations sont cruciales pour que le Conseil puisse arrêter une décision sur la manière d'allouer ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

Résumé des délibérations du Comité

- Le Comité des finances et du risque (FRC) a convenu que, bien qu'étant difficile, la situation financière est relativement stable. Le FRC a convenu que les ordres de priorité définies précédemment ne pouvaient pas être inversés, mais que des réductions supplémentaires n'étaient pas nécessaires.
- Le FRC a souligné qu'une reconstitution réussie des ressources est essentielle pour le succès de la mise en œuvre du cadre de financement.
- L'incapacité de limiter de façon satisfaisante le risque de change reste une préoccupation importante et le FRC souhaite vivement voir des progrès dans l'application de la décision prise par le Conseil en décembre 2016 d'examiner avec la Banque mondiale s'il est nécessaire de modifier les dispositifs institutionnels du GPE pour réduire ce risque. Le FRC examinera également lors de sa prochaine réunion l'opportunité de créer un fonds en

Summary of Committee Deliberations

- Les membres du FRC ont relevé le faible volume actuel des requêtes de financement. Le Secrétariat a précisé qu'un nombre important de requêtes sont prévues au cours du deuxième semestre de 2017 et au premier semestre de 2018.
- Les membres du FRC ont soulevé la question de savoir comment les annonces de contribution devraient être traitées durant la prochaine période de reconstitution des ressources, en particulier lorsqu'il existe un risque (par exemple, des annonces de contributions assorties de conditions ou soumises à l'approbation future du Parlement). Le Secrétariat a précisé que la solution privilégiée est que les donateurs annoncent publiquement leur contribution même si elles sont soumises à un certain degré de risque. Le FRC pourrait examiner la pertinence de réviser la valeur des annonces de contribution dans les prévisions financières à partir d'une évaluation des risques.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Les prévisions étant une projection d'événements futurs, elles sont susceptibles d'être substantiellement modifiées.

2.2 Depuis les dernières prévisions préparées en novembre 2016 et même si elle reste difficile, la situation financière du GPE s'est légèrement améliorée du fait d'une diminution du déficit anticipé des ressources disponibles de 21 à 13 millions de dollars. Bien que les prévisions actuelles tablent sur un déficit, le Secrétariat considère que d'autres mesures de hiérarchisation ne seront pas nécessaires à ce stade en raison de l'impact de la prochaine campagne de reconstitution des ressources et compte tenu du fait que le pipeline de requêtes de financement de pays ayant une allocation indicative s'étendra sur la prochaine période de reconstitution.

2.3 L'évolution positive des prévisions est principalement attribuable à une diminution moindre qu'initialement annoncée de la contribution 2016 d'un bailleur de fonds important ainsi qu'à un certain nombre de petites augmentations de contributions de différents bailleurs de fonds. La France a notamment annoncé une nouvelle promesse de contribution de 8 millions d'euros pour 2017, alors que la Suisse augmentait aussi sa contribution 2016 de 6,5 à 10 millions de francs suisses. Depuis l'approbation de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 1er mars, le Japon a pu apporter une contribution supplémentaire de 740 000 dollars en plus de sa contribution régulière, sous réserve qu'elle soit théoriquement allouée à l'appui d'un financement accéléré approuvé existant au Tchad.

2.4 Concernant la situation financière du GPE en 2017, le principal risque est d'abord lié à son exposition continue à un raffermissement du dollar américain. Au-delà de 2017, le succès de la conférence de reconstitution des ressources est fondamentalement primordial pour permettre au GPE d'honorer ses engagements vis-à-vis des financements approuvés existants et des pays ayant une allocation maximale par pays qui soumettront des requêtes en 2017/au début 2018, et pour mettre en œuvre le Cadre de mobilisation et d'allocation de financement approuvé par le Conseil d'administration.

2.5 Le Secrétariat prévoit que les financements seront suffisants pour que le Conseil approuve les allocations recommandées par le Comité des financements et performances pour les prochains financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation.

2.6 Conformément à la demande du Conseil d'administration au Cambodge, le Secrétariat travaille, avec le soutien d'un consultant externe, en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour examiner l'adéquation de nos dispositifs institutionnels actuels. Ces travaux sont spécifiquement axés sur des solutions visant à atténuer l'exposition du GPE aux fluctuations des taux de change. Un rapport préliminaire sera remis au Conseil pour sa prochaine réunion de juin 2017.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le FRC recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/06-XX—<u>Possibilités de financement</u> : Le Conseil d'administration :

1. note que bien qu'il ne soit pas envisagé actuellement de prendre d'autres mesures de hiérarchisation, il n'est pas non plus possible de fournir des allocations indicatives supplémentaires au stade actuel.

2. invite tous les partenaires à redoubler d'efforts pour mobiliser des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE, et exhorte tous les bailleurs de fonds et les pays en développement partenaires à respecter les délais de leurs promesses de contribution.

3. conscient des risques liés à la situation financière du GPE, exhorte les bailleurs de fonds en mesure de le faire d'avancer leur calendrier de contribution au Fonds du GPE.

4. CONTEXTE

4.1 Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que ces prévisions sont une projection d'événements futurs et qu'elles sont donc susceptibles d'être substantiellement modifiées, ce qui pourrait les affecter de façon positive et/ou négative.

4.2 Ces modifications peuvent être de nature permanente (par exemple, diminution des contributions des bailleurs de fonds ou augmentation des engagements requis) ou provisoire (par exemple, report du versement de la contribution d'un bailleur de fonds prévu à la fin de l'année au début de l'année suivante).

4.3 Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant dans l'Annexe 6 et fondées sur l'approche approuvée par le Conseil d'administration en juin 2014 (BOD/2014/06 01).

4.4 Les ressources disponibles pour allocation sont présentées dans l'Annexe 1 (Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays) et dans l'Annexe 2 (Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018).

4.5 Il est important de noter que les prévisions financières n'incluent pas de projection de nouvelles ressources susceptibles d'être mobilisées au titre de la prochaine période de reconstitution ni de projection de nouvelles allocations qui seraient faites sur la base de ces ressources, à l'exception de projections d'engagements au titre de financements existants et d'allocations maximales par pays préalablement annoncées.

5. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

5.1 Depuis la préparation des dernières prévisions en novembre 2016, la situation financière du GPE s'est légèrement améliorée et le déficit anticipé devrait se réduire de 21 à 13 millions de dollars. Un déficit étant toujours prévu, il ne sera pas possible d'inverser les mesures de hiérarchisation précédemment adoptées par le Conseil d'administration.

5.2 Bien que les prévisions tablent actuellement sur un déficit, le Secrétariat considère que d'autres mesures de hiérarchisation ne seront pas nécessaires à ce stade en raison de l'impact de la prochaine campagne de reconstitution des ressources et compte tenu du fait que le pipeline de requêtes de financement de pays ayant une allocation indicative s'étendra sur la prochaine période de reconstitution.

5.3 Depuis les dernières prévisions, le dollar américain s'est légèrement raffermi face aux principales monnaies dans lesquelles les contributions sont libellées, ce qui détériore davantage la situation financière. Cependant, certains développements positifs chez les bailleurs de fonds ont, à l'inverse, légèrement contribué à l'amélioration de la situation financière.

5.4 Lors de la préparation des dernières prévisions, un bailleur de fonds important nous a informé que sa contribution 2016 – qui faisait toujours l'objet d'une approbation parlementaire – devait être à nouveau réduite pour tenir compte de la prioritisation du budget de l'aide aux activités humanitaires. Le bailleur de fonds a ultérieurement été en mesure de limiter de façon importante l'ampleur de cette réduction, d'où l'impact sur la situation financière n'a pas été aussi grave que prévu.

5.5 La Suisse a augmenté sa contribution 2016 de 6,5 à 10 millions de francs suisses et un certain nombre de fondations privées ont augmenté de façon significative des financements ciblés pour des activités de partage des connaissances et des bonnes pratiques.

5.6 Après une promesse de contribution initiale d'un million d'euros pour 2015, la France a ensuite augmenté sa promesse de contribution de 8 millions d'euros pour 2017 et récemment annoncé une nouvelle contribution de 8 millions d'euros pour 2018.

5.7 Le Japon a apporté une contribution supplémentaire de 740 000 dollars qui est théoriquement allouée à un financement accéléré approuvé existant de 6,95 millions de dollars au Tchad. La contribution est autorisée au titre de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde approuvée par le Conseil d'administration, et respecte pleinement les mesures de sauvegarde approuvées au titre de cette politique.

5.8 L'Annexe 1 – présente un calcul des ressources qui devraient être disponibles. Ce calcul comptabilise toutes les mesures de hiérarchisation préalablement adoptées par le Conseil jusqu'à décembre 2015. Il prend en compte les engagements restants au titre des allocations déjà approuvées, les provisions pour les activités en cours jusqu'à la fin de l'exercice 2018 et le coût estimatif de mise à disposition des allocations maximales indicatives par pays déjà annoncées par le Conseil (pour les pays qui devraient soumettre une requête de financement en 2016 ou 2017).

5.9 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements[1], le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays pour approbation au titre des deux

[1] Decision du conseil: BOD/2013/05-07 — Directives pour un financement complet

prochains cycles de financement. Les calculs fondés sur les Lignes directrices générales sont présentés dans l'Annexe 3.

5.10 En principe, le Conseil d'administration devrait étudier la possibilité d'inverser des mesures de hiérarchisation antérieures lors de chaque examen des prévisions financières. Cependant, étant donné l'imminence de la prochaine conférence de reconstitution des ressources ainsi que l'adoption de critères d'admissibilité et d'une méthodologie d'allocation pour la période 2018-2020, le Secrétariat considère que, dans le cas où la situation financière du GPE s'améliorerait à nouveau d'ici à la fin 2017, il y aurait peu de raisons d'essayer d'inverser des mesures de hiérarchisation antérieures. La priorité devrait donc être d'honorer les obligations existantes et de veiller à ce que la situation financière du GPE soit aussi solide que possible pour répondre aux demandes au titre du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements pour la période 2018-2020.

6. RISQUES

6.1 Pour l'avenir, les principaux risques pour la situation financière du GPE sont liés à un raffermissement du dollar américain face aux principales monnaies des bailleurs de fonds. Le Secrétariat dispose de solutions limitées pour atténuer efficacement ce risque compte tenu de nos dispositifs institutionnels actuels, mais continue d'étudier des solutions. Un rapport préliminaire sur les dispositifs institutionnels du GPE sera remis au Conseil d'administration en juin.

6.2 Toute réduction supplémentaire des ressources prévisionnelles ou tout retard significatif dans les contributions des principaux bailleurs de fonds pourrait déclencher l'application de mesures de hiérarchisation – comme retarder l'approbation du Conseil ou des engagements de financement – telles que stipulées par les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvés par le Conseil en 2013. Le Secrétariat considère cependant ce risque comme relativement faible pour 2017.

6.3 Au-delà de 2017, le principal risque pour la situation financière du GPE serait un processus de reconstitution qui ne parviendrait pas à fournir des financements suffisants pour réussir à mettre en œuvre le Cadre de mobilisation et d'allocation de financement. Les activités de reconstitution des ressources seront intensives dans les prochains mois afin d'améliorer les perspectives de succès, mais conformément à la demande du Conseil d'administration, le Secrétariat préparera des propositions qui seront remises au FRC pour examen sur la hiérarchisation des ressources, dans le cas où celles-ci seraient insuffisantes. En même temps, il préparera aussi des propositions concernant les domaines qui pourraient bénéficier d'un déploiement à grande échelle des financements du GPE

dans le cas où la reconstitution des ressources permettrait de mobiliser des montants de fonds significativement plus élevés.

7. ÉTAPES SUIVANTES

7.1 Le Secrétariat continuera de surveiller la situation financière et en rendra compte au Comité des finances et du risque et au Conseil chaque semestre en accompagnant son rapport de prévisions financières actualisées.

7.2 Le FRC examinera lors de sa prochaine réunion les actions complémentaires découlant du rapport préliminaire sur les dispositifs institutionnels du GPE en ce qui concerne l'atténuation du risque de change, et se penchera notamment sur l'opportunité de créer un fonds en euros pour recevoir des contributions et octroyer des financements en euros.

7.3 Le Secrétariat élaborera des options pour hiérarchiser les ressources du GPE pour la prochaine réunion en présentiel programmée du FRC, pour recommandation au Conseil d'administration en décembre 2017.

8. CONTACT: Pour de plus amples informations, contacter Padraig Power à l'adresse suivante : ppower@globalpartnership.org.

9. ANNEXES POUR INFORMATION

9.1 Le présent document contient les Annexes suivantes :

Annexe 1 – Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 – Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018

Annexe 3 – Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

Annexe 4 – État de la reconstitution des ressources pour 2015-2018

Annexe 5 – État actuel du portefeuille de financements

Annexe 6 – Notes explicatives pour les Annexes 1 et 2

ANNEXE 1 – CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

Déficit actuellement prévu des ressources nécessaires pour financer tous les pays et activités admis à bénéficier du soutien du GPE sur la base des mesures de hiérarchisation des priorités approuvées par le Conseil en janvier 2017

SCÉNARIO – en millions de dollars	1
Montant pour le calcul de l'AMP (2 000 = minimum)	*2 000*
Solde d'ouverture – Encaisse non engagée au 1er janvier 2017	165
Solde des accords de contribution signés	284
Annonces de contribution (compte tenu des incertitudes)	593
Projections : contributions supplémentaires – recommandées par le Secrétariat	75
Projections : report des approbations 2015-2018 (20 % de l'AMP)	241
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**1 358**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013-2016)	(601)
Provisions pour autres financements (préparations de plans, préparations de programmes, petits pays insulaires, Fonds de la société civile pour l'éducation)	(40)
Provisions pour autres coûts (supervision, Entité, Secrétariat, Administrateur fiduciaire)	(54)
Réserve générale (Fonds pour mobilisation et imprévus)	-
Provisions pour engagements futurs basés sur les AMP pour 2017-2018	(677)
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**1 371**
EXCÉDENT / (DÉFICIT) PRÉVU	**-13**
Liste des pays disposant d'allocations maximales par pays pour 2017-2018	
Afghanistan	100
Bénin	17,1
Bhoutan	1,8
Burkina Faso	33,8
Burundi	25,6
Cambodge	20,6
Cap-Vert	1,4
Tchad	34,8
Comores	2,3
Côte d'Ivoire	24,1

Érythrée	17,2
Gambie	5,3
Guinée-Bissau	4,7
Haïti	16,5
Lesotho	2,3
Libéria	11,9
Madagascar	46,8
Maldives	1,2
Mali	35,6
Myanmar	73,7
Nicaragua	4,4
États insulaires du Pacifique (*Micronésie, Kiribati, Îles Marshall, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu*)	4,1
Papouasie Nouvelle-Guinée	6,6
Sao Tomé-et-Principe	1,2
Sierra Leone	17,2
Îles Salomon	1,9
Somalie	33,1
Soudan du Sud	30,3
Tanzanie	82,3
Timor-Leste	4,1
Togo	14
Total	**676,6**

ANNEXE 2 – PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES DISPONIBLES

ANNEXE 2 - PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES DISPONIBLES				
En millions de dollars	**S1 2017**	**S2 2017**	**S1 2018**	**S2 2018**
A. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre	313	369	372	310
A1. Total engagé	148	105	145	215
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	165	264	226	95
B. Entrées de fonds	281	237	163	209
Accord de contribution	133	4	39	89
Annonces de contributions	147	162	123	119
Projections	1	71	1	1
C. Sorties de fonds	225	235	225	215
D. Nouveaux engagements	182	275	295	165
Engagements (financements déjà approuvés)	158	164	169	52
Engagements prévus (engagements restants)	-	88	103	90
Autres engagements	23	23	23	23
E. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	369	372	310	304
E1. Total engagé (A1-C+D)	105	145	215	165
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	264	226	95	139
Bien que selon les prévisions les fonds disponibles devraient suffire pour gérer les engagements et satisfaire la demande sur la base du calendrier prévu des requêtes de financement, il existe un risque d'insuffisance temporaire de financements en cas de retard des contributions des bailleurs de fonds ou d'accélération importante de la mise en œuvre des financements exigeant la mise en application des mesures prévues au titre des Lignes directrices générales relatives aux financements.				

ANNEXE 3 - PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux calendriers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à plus long terme, telles qu'indiquées dans l'Annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la probabilité de notre capacité à financer également le deuxième engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés dans l'Annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit futur n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités du deuxième engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial avant de financer des engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS : 1ER JUILLET 2017 – 31 DÉCEMBRE 2017	MONTANTS en millions de dollars
Estimation des ressources disponibles au 1er juillet 2017 (hors contributions prévues jusqu'au 30 juin 2017)	263
Contributions promises et signées, 1er juillet 2017 – 31 décembre 2017	165
Total des actifs prévus	**428**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour l'élaboration de programmes et de plans, FSCE, etc.) – 1er juillet 2017 – 31 décembre 2017	(23)
Engagements prévus pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2017	(164)
Total des engagements prévus	**(187)**
Actifs disponibles pour le premier engagement au titre des requêtes du 2ème cycle de financement de 2017	**241**
Premier engagement au titre des propositions du 1er et du 2ème cycle de financement de 2017 requis au 31 décembre 2017	(88)
Excédent /(Déficit) prévu	**153**

Le montant des fonds disponibles et des contributions, promises et signées, dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des engagements connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant nécessaire pour verser le premier engagement au titre des propositions du 1er et du 2ème cycle de financement que le Comité des performances et financements est susceptible de recommander pour 2017 et les coûts afférents aux commissions de l'Agent partenaire.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés dans l'Annexe 2 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

ANNEXE 4 –ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2015-2018

ANNEXE 4 - ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2015-2018 (en millions)		Contributions annoncées à Bruxelles + contributions annoncées après la conférence de Bruxelles et modifications		Versées à ce jour (au 31 janvier 2017)	Valeur restante des contributions annoncées (31 janvier 2017)	Valeur totale des contributions annoncées et payées (31 janvier 2017)	Variation de la valeur des contributions annoncées liée aux taux de change (au 31 janvier 2017)
Bailleur de fonds	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Équivalent en dollars**	**Valeur en dollars**	**Valeur en dollars**	**Valeur en dollars (en millions)**	**Valeur en dollars (en millions)**
Australie	AUD	140,0	131,8	69,2	38,6	107,8	-24,0
Belgique	EUR	36,0	49,0	19,1	20,2	39,2	-9,8
Canada	CAD	120,0	94,2	46,0	45,8	91,8	-2,4
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)*	USD	22,0	22,0	6,0	16,0	22,0	0,0
Danemark	DKK	925,0	164,7	77,3	57,8	135,1	-29,6
Dubai Cares*	USD	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0
Commission européenne	EUR	375,0	510,5	64,2	338,7	402,9	-107,6
Finlande	EUR	4,8	6,6	3,1	2,2	5,3	-1,3
France	EUR	9,0	10,1	9,5	0,0	9,5	-0,6
Allemagne	EUR	35,0	47,6	24,0	15,1	39,1	-8,6
Irlande	EUR	16,0	21,8	8,8	8,6	17,4	-4,4
Italie	EUR	10,0	13,0	7,7	3,2	10,9	-2,0
Japon	USD	3,9	3,9	3,9	0,0	3,9	0,0
Luxembourg	EUR	0,3	0,4	0,3	0,0	0,3	-0,1
Norvège	NOK	1 660,0	270,0	129,7	72,5	202,2	-67,9
République de Corée	USD	5,0	5,0	2,1	2,9	5,0	0,0
Fondation Rockefeller*	USD	0,4	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0
Suède	SEK	1 300,0	192,9	116,3	39,9	156,3	-36,6
Suisse	CHF	36,0	38,9	16,7	19,7	36,4	-2,5
Royaume-Uni**	GBP	300,0	510,8	136,8	241,8	378,6	-132,3
États-Unis	USD	155,0	155,0	155,0	0,0	155,0	0,0
Total			**2 249,6**	**896,2**	**923,9**	**1 820,1**	**(429,5)**

***Contribution approuvée/partiellement approuvée pour des activités ciblées**

****Contributions assujetties à un plafond de 15 % du montant total de la reconstitution et partiellement liées à des critères de performance**

ANNEXE 5 - État actuel du portefeuille de financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation

Informations sur les financements actifs au 28 février 2017						
Pays	**Agent partenaire**	**Date de démarrage (m/a)**	**Date de clôture (m/a)**	**Montant du financement**	**Total décaissé**	**Montant non décaissé**
Afghanistan	UNICEF	Août 12	Déc 16	55 700 000	52 153 726	3 546 274
Bangladesh	Banque mondiale	Jan 16	Juin 18	100 000 000	20 000 000	80 000 000
Bénin	Banque mondiale	Mars 14	Mai 17	42 300 000	29 926 929	12 373 071
Burkina Faso	AFD	Nov 13	Juin 17	78 200 000	69 800 000	8 400 000
Burundi	UNICEF	Avril 16	Juin 18	20 100 000	4 752 702	15 347 298
Burundi	Belgique	Juin 13	Déc 16	32 800 000	32 800 000	0
Cambodge	Banque mondiale	Mai 14	Juil 17	38 500 000	35 057 917	3 442 083
Cameroun	Banque mondiale	Mars 14	Sept 18	53 300 000	16 754 314	36 545 686
République centrafricaine	UNICEF	Déc 14	Déc 17	15 510 000	10 517 556	4 992 444
Tchad	UNICEF	Fév 16	Fév 17	6 955 170	4 612 074	2 343 096
Tchad	UNICEF	Jan 13	Juin 17	40 140 000	36 420 392	3 719 608
Tchad	UNESCO	Avril 13	Juin 17	7 060 000	5 209 140	1 850 860
Comores	UNICEF	Sept 13	Août 17	4 600 000	3 357 838	1 242 162
République démocratique du Congo	Banque mondiale	Mai 13	Fév 17	100 000 000	100 000 000	0
République démocratique du Congo	Banque mondiale	Nov 16	Fév 21	100 000 000	0	100 000 000
Côte d'Ivoire	Banque mondiale	Juil 12	Août 17	41 400 000	39 476 992	1 923 008
Djibouti	Banque mondiale	Avril 14	Juin 17	3 800 000	998 143	2 801 857
Érythrée	UNICEF	Mars 14	Déc 17	25 300 000	6 544 565	18 755 435
Éthiopie	Banque mondiale	Mai 14	Fév 18	100 000 000	85 614 844	14 385 156
Éthiopie	Banque mondiale	Mars 17	Avril 18	99 500 000	0	99 500 000
Gambie	Banque mondiale	Avril 14	Fév 18	6 900 000	4 944 947	1 955 053
Guinée	Banque mondiale	Juil 15	Juil 18	37 800 000	7 928 504	29 871 496
Guinée-Bissau	UNICEF	Sept 12	Mars 17	12 000 000	9 368 786	2 631 214
Guyana	Banque mondiale	Juin 15	Sept 18	1 700 000	1 201 644	498 356

Haïti	Banque mondiale	Nov 14	Juin 17	24 100 000	23 266 643	833 358
Kenya	Banque mondiale	Juin 15	Mars 19	88 400 000	24 274 393	64 125 607
République kirghize	Banque mondiale	Mai 14	Juin 17	12 700 000	8 599 414	4 100 586
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	Juin 15	Juil 19	16 800 000	1 688 689	15 111 311
Madagascar	Banque mondiale	Oct 13	Juin 17	85 400 000	70 751 021	14 648 979
Malawi	Banque mondiale	Sept 16	Déc 20	44 900 000	0	44 900 000
Mali	Banque mondiale	Mai 13	Déc 17	41 700 000	32 225 291	9 474 709
Mauritanie	Banque mondiale	Fév 14	Mai 17	12 400 000	8 327 424	4 072 576
Mozambique	Banque mondiale	Sept 15	Déc 18	57 900 000	18 000 000	39 900 000
Népal	Banque mondiale	Jan 16	Juil 18	59 300 000	36 687 006	22 612 994
Nicaragua	Banque mondiale	Avril 13	Août 17	16 700 000	16 700 000	0
Niger	Banque mondiale	Juil 14	Sept 18	84 200 000	27 475 957	56 724 043
Nigéria	Banque mondiale	Mai 15	Juin 19	100 000 000	19 713 549	80 286 451
OECO (États insulaires des Caraïbes)	Banque mondiale	Août 16	Sept 19	2 000 000	411 400	1 588 600
Pakistan (Balochistan)	Banque mondiale	Mars 15	Déc 18	34 000 000	13 068 017	20 931 983
Pakistan (Sindh)	Banque mondiale	Mars 15	Sept 17	66 000 000	28 650 000	37 350 000
Rwanda	DFID	Juin 15	Mai 18	25 200 000	0	25 200 000
Sao Tomé-et-Principe	Banque mondiale	Fév 14	Juin 17	1 100 000	828 014	271 986
Sénégal	Banque mondiale	Nov 13	Mai 17	46 900 000	36 011 032	10 888 968
Sierra Leone	Banque mondiale	Août 14	Fév 17	17 900 000	13 547 148	4 352 852
Somalie (Somaliland)	UNICEF	Juin 13	Mai 17	4 200 000	3 645 774	554 226
Somalie (centre-sud)	UNICEF	Oct 13	Déc 17	8 200 000	6 121 033	2 078 967
Soudan du Sud	UNICEF	Jan 13	Nov 17	36 100 000	15 884 296	20 215 704
Soudan	Banque mondiale	Avril 13	Fév 17	76 500 000	53 217 229	23 282 771
Tadjikistan	Banque mondiale	Oct 13	Sept 17	16 200 000	14 761 769	1 438 231
Tanzanie	Sida	Juil 14	Juin 17	94 800 000	76 490 492	18 309 508

Togo	Banque mondiale	Mars 15	Sept 18	27 800 000	6 971 097	20 828 903
Ouganda	Banque mondiale	Août 14	Juin 18	100 000 000	31 682 118	68 317 882
Ouzbékistan	Banque mondiale	Oct 14	Jan 18	49 900 000	25 310 064	24 589 936
République du Yémen	UNICEF	Mars 14	Mars 19	72 600 000	10 662 768	61 937 232
Zambie	DFID	Nov 13	Mars 18	35 200 000	17 664 000	17 536 000
Zimbabwe	UNICEF	Déc 16	Déc 19	29 400 000	0	29 400 000
Total				**2 412 065 170**	**1 220 076 650**	**1 192 488 520**

Informations sur les engagements au 28 février 2017			
Engagements en cours	**Montant du financement**	**Montant engagé**	**Engagement prévisionnel**
AFD	78 200 000	71 093 236	7 106 764
Agence belge de coopération	32 800 000	32 800 000	0
DFID	60 400 000	38 940 000	21 460 000
SIDA	94 800 000	78 792 147	16 007 853
UNESCO	7 060 000	7 060 000	0
UNICEF	330 805 170	257 073 950	73 731 220
Banque mondiale	1 808 000 000	1 325 380 000	482 620 000
Total	**2 412 065 170***	**1 811 139 333**	**600 925 837**

***Le chiffre inclut des financements dont les requêtes sont approuvées par le Conseil, mais qui sont en attente de mise en œuvre et ne sont pas encore actifs. Les financements ont généralement des fonds engagés par l'Administrateur fiduciaire avant le début de la mise en œuvre.**

ANNEXE 6 - NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 ET 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les annexes 1 et 2 représente la trésorerie disponible du Fonds catalytique et du Fonds du GPE au 1er juillet 2016.

Dans l'Annexe 2, les fonds engagés désignent le montant des ressources affectées au financement des engagements existants, tels que les financements pour la mise en œuvre des programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration mais dont le montant n'a pas encore été décaissé.

Les ressources non engagées/disponibles pour approbation désignent le montant des ressources disponibles susceptibles d'être allouées à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs de fonds réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** Accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 1er janvier 2017 s'élevait à **284 millions de dollars**.

- **Annonces de contribution :** Montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence sur la reconstitution des ressources, d'une annonce publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer des accords de contribution qu'une fois par an. Le solde de l'encours des contributions annoncées (après certaines exclusions et augmentations/réductions) s'élève à **593 millions de dollars**.

 Les annonces de contribution suivantes ont été exclues :

 i. *Le montant total des annonces de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : le montant pris en compte est limité à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions, et la promesse de contribution est subordonnée à des conditions de performance supplémentaires dont la réalisation a été pleinement évaluée par le DFID. De ce fait, seul un montant de 265 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 379 millions de dollars a été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques.*

- **Projections :** Estimations élaborées par le Secrétariat des contributions supplémentaires prévues sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial ont été prises en compte, parallèlement aux rendements des investissements du Fonds du GPE. Le montant des projections, inclus les prévisions, se monte à **75 millions de dollars** et a été réduit à partir de décembre pour tenir compte du fait que les bailleurs de fonds pourraient attendre la prochaine reconstitution des ressources pour comptabiliser les promesses de contributions futures pour la période de 2018 n'ayant pas encore été annoncées.

Sorties de fonds

Les sorties de fonds reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux agents partenaires, et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire.

Les sorties de fonds correspondent le plus souvent aux transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Les sorties de fonds sont calculées à partir de simples projections selon lesquelles les financements pour la mise en œuvre seront décaissés sur une période de trois à quatre ans afin de tenir compte des retards prévus dans les signatures ou les reconductions de financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des ressources engagées, mais pas d'incidence sur celui des ressources non engagées qui sont utilisées pour prendre des engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations relatives à l'octroi de ressources financières aux Agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les AMP annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de

noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier suivant lequel le pays a indiqué qu'il soumettrait une requête. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement.

Solde de clôture

Le solde de clôture représente le niveau prévu des ressources disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus du fait d'un manque de ressources. Cela étant, les prévisions sont susceptibles d'évoluer et tout événement négatif — comme la réduction des contributions des bailleurs de fonds ou le retard des versements, ou encore la majoration du montant des requêtes de financement ou la présentation de ces requêtes avant la date prévue — pourrait avoir pour conséquence un déficit des ressources non engagées. Dans ce cas, étant donné que l'Administrateur fiduciaire ne peut engager de fonds à découvert, l'engagement (et le transfert ultérieur) de ressources au titre des financements sera retardé jusqu'à ce que de nouvelles contributions soient versées pour combler le déficit. Ces questions sont traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013.

Il existe actuellement un risque de déficit temporaire de financement, en particulier si d'autres bailleurs de fonds réduisent leurs contributions et/ou cherchent à concentrer leurs contributions sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou en cas d'accélération de la mise en œuvre des financements.